

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	21 Février 2023
Délibération N°	07
Date de la convocation	10 février 2023
Objet	7.10 Validation des dossiers passés en non-valeur

L'an deux mille vingt-trois le vingt-un février à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Alain COMBES, Christophe DESTAING-SNIATECKI, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Nicole MORERE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Manar BOUIDA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230221-20230221-07-DAF-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023

Objet : 7 - 10 - Validation des dossiers passés en non-valeur

Le 21/02/2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Considérant que les membres de la commission contentieux réunis le 16 février 2023 ont validé l'admission en non-valeur des 56 dossiers présentés, pour montant total de 162 724.73 €.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

Décide d'approuver la décision des membres de la commission contentieux réunis le 16 février 2023, de valider l'admission en non-valeur des 56 dossiers présentés, pour un montant total de 162 724.73 €.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 21/02/2023
(Service contentieux - MCO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230221-20230221-07-DAF-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023